

# OUVATON

Coopérative SA à directoire et conseil de surveillance à capital variable  
Siège Social 16 bis rue d'Odessa 75014 PARIS RCS Paris 438 168 718

---

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 JUILLET 2013

Le cinq juillet deux mille treize, à 21 heures,

Les coopérateurs de la société OUVATON, société anonyme à capital variable dont le siège social est 16 bis rue d'Odessa 75014 PARIS, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 438 168 718, étaient appelés, sur convocation du Directoire adressée par courrier électronique en date du 15 juin 2013, puis, en seconde convocation, le 29 juin 2013 à tenir Assemblée Générale à Locmaria 56520 Guidel.

L'assemblée s'ouvre à 21h sous la présidence de Philippe Ladame, Président du Directoire. Matthieu Patout est désigné secrétaire de l'Assemblée.

Les sociétaires ayant été dûment convoqués et les documents utiles communiqués aux sociétaires, l'assemblée est régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
- Pouvoirs pour formalités

*Déroulement de l'Assemblée Générale :*

Il est donné lecture de la proposition du Directoire et du Conseil de surveillance de renouveler le mandat de la société In Extenso Audit pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

*Résultats :*

### PREMIÈRE RÉSOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société In Extenso Audit, commissaire aux comptes titulaire, décide de renouveler le mandat pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**194 Oui**

**3 Non**

**10 Abstention**

---

### DEUXIEME RÉSOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original du procès-verbal de cette Assemblée signé par le président du Conseil de surveillance ou par le secrétaire de l'Assemblée pour effectuer les formalités nécessaires.

**195 Oui**

**3 Non**

**9 Abstention**

---

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le secrétaire de l'Assemblée.

Le Président de séance  
Philippe Ladame

Le Secrétaire  
Matthieu Patout